

AFFAIRE N° 31/27. - Emprunt à moyen terme de 26 000 000 de Frs CFA à contracter auprès de la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE de la REUNION, pour la modernisation du CHEMIN GAUDIEUX.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage la modernisation du Chemin GAUDIEUX.

Le montant des travaux est estimé à 26 000 000 Frs CFA, suivant devis établi par la DIRECTION DEPARTEMENTALE de l'EQUIPEMENT.

La CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE de la REUNION m'ayant fait connaître récemment qu'un prêt de 26 000 000 de Frs CFA avait été retenu pour la modernisation du Chemin GAUDIEUX, je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à solliciter de cet Etablissement un prêt à moyen terme de 26 000 000 de Frs pour la concrétisation de l'opération envisagée.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté après accord du Génie Rural ;
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

- montant du devis	26 000 000
- emprunt de la C. R. C. A. M. R	26 000 000

et décide de demander à la CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE de la REUNION un prêt à moyen terme de 26 000 000 de Frs CFA au taux de 9,75 %, remboursable en 12 ans.

- Considérant que l'annuité d'amortissement d'un prêt de 26 000 000 de Frs CFA à 9,75 %, remboursable en 12 ans, s'élève à 3 769 246 Frs, prend l'engagement au nom de la Commune de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de l'annuité susvisée.
- Décide d'autoriser le Maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir.

Affaire
Saint-Louis, le 23 novembre 1978
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé: B. Bancel

Bonne copie certifiée conforme
le Directeur des Affaires Financières
R. Lejeune